COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

# TRAIT D'UNION

AOÛT 2020
ISSN 2681-8086

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| MOT DU MAIRE | PAGE 05 |
| MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ | PAGE 06 |
| CONSEILS MUNICIPAUX | PAGES 07 A 14 |
| SIAEP | PAGE 15 |
| URBANISME | PAGE 16 |
| ETAT CIVIL | PAGES 17 |
| VIE ASSOCIATIVE | PAGES 18 A 26 |
| VIE DE LA COMMUNE | PAGE 27 A 34 |
| COVID19 : EXTENSION PORT DU MASQUE | PAGE 35 ET 36 |
| ARRÊTÉ PREFECTORALE | PAGE 37 |
| ALERTE CANICULE | PAGE 38 |
| INFORMATIONS DIVERSES | PAGES 39 A 42 |
| A MEDITER | PAGE 43 |
| RECETTE | PAGE 44 |
| DATES A VENIR | PAGE 45 |
| DIVERS | PAGE 46 |


Bonne lecture et
Bonne fin de vacances

# MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avant tout au nom de tout le Conseil Municipal que je m'adresse à vous.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoigné lors des élections du 15 Mars dernier. Même si ces dernières se sont déroulées dans des circonstances inédites. Le confinement n'a été facile pour personnes. Aussi, cette année 2020 restera, une année, historique. Pas que pour Bernwiller Commune Nouvelle, mais au niveau mondial. Nous savons à présent que rien ne sera plus comme avant et qu'il va falloir faire avec.

**Le développement durable** a été le socle de notre campagne électorale ; cet enjeu est de loin le plus vital que le Conseil Municipal aura à défendre dans les 6 prochaines années ; la crise du COVID-19 a montré les limites de la mondialisation et doit nous faire réfléchir sur notre futur mode de production et de consommation.

En terme économique, le plus dur reste à venir.

Durant cette période de confinement, de nombreuses initiatives vu le jour dans la Commune, à savoir :

- La réflexion au sujet d'un **SAIP** efficace (Système d'Alertes et de diffusion d'Informations à la Population, le transport de courses diverses pour **les seniors,** basé sur un système de bénévolat, la veille sanitaire et sociale pour des personnes présentant des pathologies graves (toujours en cours).
- La stimulation d'une **unité locale et inter-communale**.
- Nous préoccuper davantage de la **biodiversité**, de cette terre qui combinée à l'eau, nous permet de nous alimenter et de vivre.
- Plaider pour (re) découvrir le beau près de chez nous et refaire partir le **tourisme local**.

De nouvelles orientations verront donc le jour durant ces 6 prochaines années ; nous réfléchirons davantage à des projets basés sur le **long terme** et ceci dans les plus brefs délais. Pour cela, restons avant tout optimistes.

Jean Claude GRASSER,

Maire de la Commune Nouvelle de BERNWILLER

# MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Le mot du Maire Délégué de la commune historique d'Ammertzwiller

Permettez-moi, avant tout, de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée, lors de l'élection municipale du 15 mars dernier.

J'ai tout d'abord une pensée particulière pour toutes nos familles qui souffrent de cette crise qui nous touche si durement.

Je tiens aussi à remercier les membres du nouveau Conseil Municipal pour ma nomination de Maire Délégué de la commune historique d'Ammertzwiller.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je vais me présenter en quelques mots :

Je suis arrivé dans la commune d'Ammertzwiller en 1973 et m'y suis marié.

Avec mon épouse, nous avons eu l'immense joie d'y voir naître nos deux enfants en 1975 et 1977.

J'ai rapidement intégré le corps des sapeurs-pompiers et me suis très impliqué dans le milieu associatif. Je le suis toujours.

Pour mon troisième mandat d'élu, je souhaiterai, pour les six prochaines années, que nous puissions finaliser notre programme présenté lors de la campagne électorale en début d'année et que nos deux communes historiques mettent de côté les vieilles rancœurs qui resurgissent régulièrement.

Aller de l'avant, oser, s'impliquer et surtout ne pas mettre le frein à main, tel est mon vœu le plus cher, car ne pas avancer, c'est forcément reculer.

Je vous souhaite à toutes et à tous, un bel été, même si ce dernier ne ressemble pas à ceux que nous avons l'habitude de connaître.

Gervais SCHNOEBELEN
Maire délégué de la Commune Historique d'AMMERTZWILLER

# CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 20/02/2020

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE FORET

L'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Forêt présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

| | CA 2019 |
|---|---|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 | 43 586,54 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 | 60 439,78 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 | 16 853,24 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 | 5 908,19 |

| | |
|---|---|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 43 586,54 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 66 347,97 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 | 22 761,43 |
| | |
| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | 22 761,43 |

## COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE FORET

Après examen du Compte Administratif 2019 et vérification conforme du Compte de Gestion 2019 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE FORET

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **22 761,43 €,** l'Assemblée, à l'unanimité, **décide** d'affecter le montant de **22 761,43 €** au **compte 002** de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

## BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET FORET

Le Budget Primitif 2020 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

**BUDGET PRIMITIF 2020 FORET**

| | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 65 000,00 |
| Recettes de fonctionnement | 65 000,00 |
| Dépenses d'investissement | 15 000,00 |
| Recettes d'investissement | 15 000,00 |

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe réseau de chaleur présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

| | CA 2019 |
|---|---|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 | 190 744,51 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 | 175 610,87 |
| DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019 | 15 133,64 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 | 111 653,36 |

| | |
|---|---|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 | 640 416,47 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 | 461 866,63 |
| DEFICIT D'NVESTISSEMENT 2019 | 178 549,84 |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018 | 168 186,90 |

| | |
|---|---|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 190 744,51 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 287 264,23 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 | 96 519,72 |

| | |
|---|---|
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 640 416,47 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 630 053,53 |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019 | 10 362,94 |

| | |
|---|---|
| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | 86 156,78 |

## COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après examen du Compte Administratif 2019 et vérification conforme du Compte de Gestion 2019 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **96 519,72 €** et un déficit d'investissement de **10 362,94 €**,

l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter :

- le montant de **86 156,78 €** au compte 002 de la section de fonctionnement
- le montant de **10 362,94 €** au compte 1068 de la section d'investissement

# CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 20/02/2020

## BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Budget Primitif 2020 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

| BUDGET PRIMITIF 2020 RESEAU DE CHALEUR | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 270 000.00 |
| Recettes de fonctionnement | 270 000.00 |
| Dépenses d'investissement | 177 000.00 |
| Recettes d'investissement | 177 000.00 |

-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GENERAL

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2019 du Budget Général de la Commune présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

| | CA 2019 |
|---|---|
| DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT | 630 617,20 |
| RECETTES FONCTIONNEMENT | 757 069,41 |
| EXCEDENT 2019 | 126 452,21 |
| EXCEDENT REPORTE 2018 | 540 700,12 |
| RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT | 1 297 769,53 |
| | |
| DEPENSES INVESTISSEMENT | 749 017,94 |
| RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT | 807 603,38 |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019 | 58 585,44 |
| DEFICIT REPORTE 2018 | 164 138,61 |
| DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT | 913 156,55 |
| | |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 630 617,20 |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | 1 297 769,53 |
| EXCEDENT FONCTIONNEMENT | 667 152,33 |
| | |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 913 156,55 |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 807 603,38 |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT | 105 553,17 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT | 667 152,33 |

| | |
|---|---|
| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | 561 599,16 |

## COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET GENERAL

Après examen du Compte Administratif 2019 et vérification conforme du Compte de Gestion 2019 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET GENERAL

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **667 152,33 €** et un déficit d'investissement de **105 553,17 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **561 599,16 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **105 553,17 €** en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2020.

## FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chaque taxe locale directe, le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir, à l'unanimité, les taux unifiés suivants :

**FB 11,10 104 484**
**FnB 60,77 31 175**

Le coefficient de variation proportionnelle retenu est de 1,00000000

## CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Considérant que la création d'un poste permanent d'agent technique relevant du grade d'adjoint technique principale de 2ème classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est rendue nécessaire pour les besoins du service.

Décide

Article 1er : À compter du 01/03/2020, un poste permanent de d'agent technique relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2020.

## DIVERS

**Communication :**

-DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : ventes propriétés sise : 10, chemin du Ruisseau

Brigade verte : dotation d'une arme de défense
Un sondage révèle que le sentiment de l'assemblée est partagé.

Info population en vue de la préparation des élections municipales.

Projet Ecomobilité.

# CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 25/05/2020

## ELECTION DU MAIRE

M. GRASSER Jean-Claude a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU MAIRE DELEGUE D'AMMERTZWILLER

M. SCHNOEBELEN Gervais a été proclamé Maire délégué d'Ammertzwiller et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BERNWILLER

M. GRASSER Jean-Claude a été proclamé Maire délégué de Bernwiller et a été immédiatement installé.

## ELECTION DES ADJOINTS

Ont été proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la Liste Unis, ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

1er Adjoint Mme CASALANGUIDA Nathalie
2ème Adjoint M. ROTH Jean-Luc
3ème Adjoint Mme GREDER Béatrice
4ème Adjoint M. BAUR Patrick

## DELEGATION AU MAIRE

Le conseil a décidé, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DECIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

La liste unique présente :

- MM. ROTH Jean-Luc, SCHNOEBELEN Gervais, LABARTETTE Lionel, membres titulaires;
- MM. BAUR Patrick, HAUGER Fabrice, Mme HELGEN Marie-José, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :
- Nombre de votants = 19
- Suffrages exprimés = 19

La liste unique obtient 19 voix.
Elle obtient donc tous les sièges.

Sont ainsi déclarés élus :
MM. ROTH Jean-Luc, SCHNOEBELEN Gervais, LABARTETTE Lionel, membres titulaires
MM. BAUR Patrick, HAUGER Fabrice, Mme HELGEN Marie-José membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

Conformément à l'article 22-IV du Code des Marchés Publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Le receveur municipal ainsi qu'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence assistent avec voix consultative.

## DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIAEP AMMERTZWILLER/BALSCHWILLER ET ENVIRONS

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein du SIAEP Ammertzwiller/Balschwiller et environs.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

**Désigne** pour représenter la Commune de Bernwiller au sein du SIAEP Ammertzwiller/Balschwiller et environs :

Les délégués titulaires suivants :
BAUR Patrick
ROTH Jean-Luc
.

## FETES ET CEREMONIES

Le conseil a décidé, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

## DIVERS

Un hommage et une minute de silence ont été consacrés à l'ancien Maire de la commune historique d'Ammertzwiller, M. SCHLIENGER Gabriel et à l'ensemble de sa famille, qui nous a quitté en ce début d'année 2020

# CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 04/06/2020

## POINT SUR LES ARCHIVES COMMUNALES PAR CLAUDINE STUDER-CARROT, ATTACHEE DE CONSERVATION DU CENTRE DE GESTION 68

Mme STUDER-CARROT Claudine, attachée de conservation du Cendre de Gestion du Haut-Rhin, est présente et donne des explications sur la tenue, les quantités des archives.

A ce jour il faut compter 28 ml pour la commune historique de Bernwiller, 32 ml pour celles de la commune historique d'Ammertzwiller, 20 ml pour le SIS/SIVOM et 23 ml pour le SIAEP. Au total environ 103 ml d'archive.

M. ROTH Jean-Luc demande si la collectivité a la possibilité de verser certaines archives aux archives départementales. Mme STUDER-CARROT explique qu'il n'y a plus de place aux archives départementales et que les registres d'état-civil ainsi que les registres du conseil municipal sont à conserver en mairie.

## PRESENTATION ET AMENAGEMENT DU NOUVEAU LOCAL ARCHIVES ET DU TRAITEMENT DE L'ARRIERE D'ARCHIVES DES COMMUNES DE BERNWILLER ET D'AMMERTZWILLER, DU SIS/SIVOM ET DU SIAEP.

M. GRASSER Jean-Claude a établi un plan du nouveau local des archives qui est joint au présent compte rendu.

Le travail de l'archiviste consistera, dans un premier temps, à clore les archives des deux communes historiques d'Ammertzwiller et de Bernwiller ainsi que celles du SIS transformé en SIVOM.
Le tout sera à classifier dans un répertoire.
Dans un deuxième temps, il y aura lieu de rassemblée toutes les archives, actuellement dispersées dans 3 lieux différents, dans le nouveau local prévu à cet effet dans le sous-sol de ma mairie.

La première journée d'intervention est programmée le 12.06.20. Suite à cette journée Mme STUDER-CARROT émettra des précisions quant aux nombres de jour d'intervention à prévoir.

## DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

M. MALCHAIR Philippe intervient en précisant ne pas avoir eu le document avant et précise ne pas apprécier être mis devant le fait accompli.
Réponse de M. le Maire : personne n'aime cela, et compte tenu de la charge de travail cumulé en dix jours consécutive à trois mois d'arrêt administratif (coronavirus – covid 19) les services de la mairie n'en ont pas eu le temps.
M. le Maire rajoute : que cela avait été précisé lors d'un premier envoi en date du 17/03/2020 et qu'il serait prêt à reporter cette délibération. A cela M. GASCHY Benoît rétorque à M. le Maire d'arrêter de vouloir mettre la pression sur les conseillers.
M. MALCHAIR répond au Maire : qu'il ne nous a jamais été dit que le document des délégations envoyé en date du 17/03/2020 était la version définitive pour laquelle on allait voter. De plus, ce document indiquait le nom de l'ancien Maire, donc une copie de l'exemplaire votée lors de la précédente législature et que la copie papier du document des délégations qui nous a été distribué, était différente de la version lue par le Maire le jour du vote. De ce fait, nous avons voté le contenu d'un document que nous n'avons jamais vu.
A ce moment-là il est décidé de vidéo projeté ces délégations sur écran géant, mais le vidéo projecteur n'est pas fonctionnel.
M. le Maire décide d'interrompre la séance à 20h35 afin que ces dits documents puissent être photocopiés en maire pour les 17 conseillers municipaux présents.
La séance reprend son cours à 20h48.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour, 5 abstentions et 4 voix contre, pour la durée du présent mandat, d'autoriser le Maire :

1° De procéder, dans les limites fixées au Budget Primitif et décisions modificatives de chaque exercice, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dont le montant ne dépasse pas 20 000 € selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans la limite de 10 000 € ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

13° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile ;

15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Mme BROLL Margot et M. GASCHY Benoît émettent des réserves respectivement sur les points 14 puis 1 et 2.

## VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE DE LA COMMUNE BERNWILLER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire de la
commune nouvelle de BERNWILLER, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, **par 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention** et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions au Maire au taux de **42.7% de l'Indice brut 1027**.

## VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE BERNWILLER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire délégué de la Commune de BERNWILLER, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, **par 17 voix pour et 1 abstention et 0 voix contre** et avec effet immédiat de dire que le Maire délégué de la commune de Bernwiller ne percevra pas d'indemnité.

## VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE DELEGUE DE LA COMMUNE D'AMMERTZWILLER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire délégué de la Commune d'Ammertzwiller, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, **par 12 voix pour et 4 abstentions et 2 voix contre** et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Maire délégué d'Ammertzwiller au taux de **16.3 % de l'Indice brut 1027**.

## VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS DE LA COMMUNE DE BERNWILLER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints de la Commune Nouvelle de Bernwiller, étant entendu

que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, **par 11 voix pour et 5 abstentions et 2 voix contre** et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des Adjoints de la commune nouvelle de Bernwiller au taux de **16.3 % de l'Indice brut 1027**.

Le Maire s'engage à ce que l'ensemble des indemnités Maire, Maire délégué et Adjoints respecte le budget 2020 fixé par le conseil municipal sortant en début d'année 2020.

M. Gaschy rappelle que « L'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est toujours subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose, en particulier, d'avoir reçu une délégation du maire, sous forme d'arrêté qui doit être publié ou affiché pour être porté à la connaissance des administrés » (extrait du statut de l'élu(e) local(e) qui nous a été envoyé le 28.05.2020 par mail).
Ces délégations n'ont pas été portées à notre connaissance avant la délibération. »

# CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 04/06/2020

## FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », pendant la durée du mandat, toutes les dépenses relatives à :

- la réception du Nouvel An ainsi que toutes les autres réceptions,
- l'acquisition de présents à offrir aux jubilaires de la commune,
- l'acquisition de gerbes et matériel divers à l'occasion de grands évènements et cérémonies,
- l'acquisition de médailles et décoration,
- l'acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un agent communal en activité ou en retraite ou d'un élu ou ancien élu municipal et publication d'annonces mortuaires,
- l'acquisition de cadeaux de Noël pour les personnes âgées **(budget CM),**
- la prise en charge du repas de Noël des personnes âgées **(budget CM),**
- la prise en charge de la sortie d'étude suivie du repas de fin d'année du Conseil Municipal,
- la prise en charge de bon d'achat à hauteur de 50€ maximum pour le personnel.

## MISE EN PLACE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait qu'une gestion efficace et efficiente des affaires communales ne peut reposer que sur le seul maire et ses adjoints délégués. Il propose donc de procéder à la création de commissions thématiques dont les missions seront les suivantes :

- Faire le point sur l'évolution des dossiers communaux et assurer leur suivi,
- Préparer les dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal en émettant un avis sur
- chacun d'entre eux, avis dont il sera fait état lors de l'exposé en séance.

**Il est proposé la création des commissions suivantes :**

- **Commission des finances – budget : préparation des budgets communaux, réseau de chaleur, forêt ; Commission de voirie et réseaux (VRD), urbanisme, patrimoine, cimetière**
- **Commission de l'environnement et développement durable : forêt, chemins, agriculture, rivière, eau, chasse ;**
- **Commission de l'éducation et de la communication : social, école, jeunesse, culture.**

Les membres du Conseil Municipal acceptent **à l'unanimité** la création des commissions précitées.

Il est procédé ensuite à la désignation des Vice-Présidents et Membres des diverses commissions créées ci-dessus. Il est précisé que Monsieur le Maire est de droit Président de chaque commission.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal adopte **à l'unanimité** les désignations suivantes :

| Commissions | Vice-Président | Membres |
|---|---|---|
| **Finances-Budget** | SCHNOEBELEN Gervais<br>(voté en son absence) | ROTH Jean-Luc<br>BAUR Patrick<br>MALCHAIR Philippe<br>BROLL Margot<br>LABARTETTE Lionel<br>HELGEN Marie José<br>BOLLE –REDDAT Valérie<br>GRASSER Jean-Claude |
| **Voirie et Réseaux (VRD), urbanisme, patrimoine, cimetière** | ROTH Jean-Luc | GASCHY Benoît<br>MOROCZ David<br>HAUGER Fabrice<br>HENRY Justine<br>LABARTETTE Lionel<br>ERISMANN Laurent<br>LICHTLEN Carmen<br>SCHNOEBELEN Gervais<br>GRASSER Jean-Claude<br>BAUR Patrick |
| **Environnement, Développement durable, chasse, forêt** | GREDER Béatrice | GRASSER Jean-Claude<br>CASALANGUIDA Nathalie<br>SALINAS Aurore<br>ERISMANN Laurent<br>LABARTETTE Lionel |
| **Education, social, jeunesse, communication, culture** | CASALANGUIDA Nathalie | SALINAS Aurore<br>BOLLE-REDDAT Valérie<br>HENRY Justine<br>HELGEN Marie-José<br>LICHTLEN Carmen<br>GREDER Béatrice<br>ROTH Jean-Luc<br>GRASSER Jean-Claude<br>GASCHY Benoît<br>DITNER Sylvie |

Les tâches des adjoints se répartissent de la manière suivante :
- M. ROTH Jean-Luc sera chargé du suivi de l'urbanisme, des finances et de l'éclairage public ;
- M. BAUR Patrick, sera chargé du suivi des agents communaux, de la distribution de la chaleur et des dossiers relatifs à la forêt, en relation avec l'agent technique de l'ONF ;
- Mme GREDER Béatrice et M. BAUR Patrick s'occuperont du fonctionnement de la chaufferie biomasse, du suivi environnemental, de l'eau, de la chasse.
- Mme CASALANGUIDA Nathalie s'occupera des affaires scolaires, de l'urbanisme, des ressources humaines et de la gestion courante.

## ELECTIONS DES DELEGUES

### a) DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIGFRA

**Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière - Région d'Altkirch**

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein du SIGFRA.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère par 16 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre,

**Désigne** pour représenter la Commune de Bernwiller au sein du SIGFRA :

- Le délégué titulaire suivant : BAUR Patrick
- Le délégué suppléant suivant : ROTH Jean-Luc

### b) DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COLLEGE NON GEMAPI DE L'EPAGE

**Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux**

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein du collège NON GEMAPI
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère par 16 voix pour, 0 abstention et 2 voix contre,

**Désigne** pour représenter la Commune de Bernwiller au sein du Collège NON GEMAPI de l'EPAGE Largue :

- le délégué titulaire suivant : MALCHAIR Philippe
- la déléguée suppléante suivante : GREDER Béatrice

### c) DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX (BRIGADE VERTE)

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère par 16 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre,

**Désigne** pour représenter la Commune de Bernwiller au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux :

- le délégué titulaire suivant : ROTH Jean-Luc
- le délégué suppléant suivant : BAUR Patrick

### d) DESIGNATION DU DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner son représentant au sein du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité**, désigne** pour représenter la Commune de Bernwiller au sein du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin :

- les délégués titulaires suivants : MM. GRASSER Jean-Claude et BAUR Patrick

### e) DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner son représentant au sein des communes forestières.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité, **désigne** pour représenter la Commune de Bernwiller au sein des communes forestières :

- la déléguée titulaire suivante : SALINAS Aurore
- le délégué suppléant suivant : HAUGER Fabrice

### f) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reporté ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil mais retient que tous les membres du conseil seront proposés en tant que membres.

### g) DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporté ce point à une prochaine réunion du conseil municipal.

### h) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une Commission appelée Commission Consultative de la Chasse.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes en tant que membres de la Commission Consultative de la Chasse :
**- MOROCZ David**
**- ERISMANN Laurent**
**- GRASSER Jean-Claude**
**- GREDER Béatrice-**
Les représentants des administrations suivantes sont membres de droit de cette commission :

- la Fédération Départementale des Chasseurs
- le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace-Lorraine
- l'ONF
- le Service Départemental de Garderie
- ainsi que Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

### i) DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMMERTZWILLER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporté ce point à une prochaine réunion du conseil municipal.

### J) DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BERNWILLER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporté ce point à une prochaine réunion du conseil municipal.

### K) CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'instauration de la journée d'appel qui remplace le service militaire, chaque commune est tenue de désigner un correspondant défense.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la personne ci-après :

- le délégué titulaire suivant : M. LABARTETTE Lionel

**DIVERS**

**Communication :**

M. le Maire informe l'assemblée :

- qu'un dépôt de plainte pour les dégradations du feu tricolore de la rue Jean Jacques Henner a été déposé en gendarmerie en date du 03.06.2020.

- que le SIAEP a engagé des travaux de reprise de branchement et de création de réseaux d'eau. Ces derniers débuteront le 08/06/2020 par la rue de Mulhouse.

- des problèmes liés à l'utilisation de la cabane, située dans le parc de la maison Henner, par des jeunes du village. Il est proposé de règlementer cet accès. M. MALCHAIR Philippe déplore de ne pas avoir été averti de l'utilisation, par des tiers, de cette cabane mise à disposition de l'association des Décos.

- qu'il souhaiterait convier les conseillers municipaux aux réunions hebdomadaires Maires-Adjoints à tour de rôle. Cette idée est approuvée à l'unanimité.

- que le dossier sur les réserves à émettre concernant les chantiers mairie et chaufferie sera transmis à la commission urbanisme

- qu'il a pu intercepter des jeunes du village utilisant skateboard et trottinette sur le sol en grès de la mairie. Leur ayant expliqué les problèmes que ces engins pouvaient causer aux pavés ils ne devraient plus être amené à le faire.

- que l'organisation de la kermesse et du altaburafascht n'auront pas lieu cette année en raison des dispositions à prendre face au covid-19. Mais qu'ils seraient cependant soumis, aux différentes associations du village, l'organisation d'une marche. Ce projet est en réflexion et sera arrêté dans les semaines à venir.

- l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS (anciennement APAEI), organisateurs de l'Opération brioche dans le Sundgau, souhaite savoir si la commune continue l'organisation de cette vente dans le village et si oui qui en sera la personne référente. Le conseil est invité à y réfléchir jusqu'à la prochaine séance.

- qu'une information à la population sera distribuée dans les prochains jours contenant les points suivants :

Rappel des gestes barrières liés au covid-19

Organisation d'une Journée citoyenne 27 juin

Service d'alerte à la population

Travaux entrepris par le SIAEP

M. le Maire soumet à l'assemblée la nécessité de prendre les arrêtés suivants :

- Interdire l'accès au jardin Henner, aire de jeux, cabane à histoire en cas d'alerte météo

- la réglementation du terrain de pétanque

- la réglementation de la circulation dans la rue de l'Ecole pour faciliter les travaux de la mairie

M. ROTH Jean-Luc demande si le conseil lui donne son accord pour la mise en vente de l'ancien camion des sapeurs –pompiers d'Ammertzwiller pour un montant de 3000 €. Accord lui est donné.

Les membres de la commission d'urbanisme fixent la date de la première réunion lundi 08/06 à 19h30

M. ERISMANN Laurent suggère le rajout d'une poubelle à l'aire de jeux.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 02/07/20 à 19h30.

Fin de la séance : 23h33

## Volumes produits

En 2019, un volume de 264 627 m³ a été pompé et se répartit de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Ammertzwiller | 164 745 m³ | (62 %) |
| Schweighouse | 99 882 m³ | (38 %) |
| Total | 264 627 m³ | |

## Volumes distribués

En 2019, un volume de 220 616 m³ a été facturé et se répartit de la façon suivante :

| | Volumes facturés en m³ | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** |
| Ammertzwiller | 15 974 | 17 489 | 18 286 | 19 028 | 18 527 | | | |
| Balschwiller | 32 321 | 33 432 | 33 966 | 341 71 | 34 141 | 32 831 | 33 071 | 32 145 |
| Bernwiller | 25 808 | 24 642 | 26 713 | 26 519 | 25 785 | 45 514 | 46 965 | 45 039 |
| Buethwiller | 10 812 | 10 322 | 10 208 | 10 077 | 9 511 | 10 149 | 10 369 | 9 551 |
| Diefmatten | 15 627 | 14 415 | 14 731 | 15 736 | 15 149 | 16 603 | 16 214 | 15 860 |
| Eglingen | 13 621 | 15 747 | 16 086 | 17 220 | 17 299 | 18 628 | 19 608 | 16 989 |
| Falkwiller | 9 004 | 9 034 | 8 903 | 9 017 | 8 955 | 9 045 | 9 014 | 9 371 |
| Gildwiller | 11 800 | 13 152 | 14 316 | 12 322 | 11 546 | 12 157 | 13 096 | 12 178 |
| Hagenbach | 27 888 | 27 914 | 28 593 | 29 599 | 25 958 | 27 186 | 29 898 | 28 706 |
| Hecken | 21 063 | 23 222 | 22 501 | 22 785 | 23 061 | 26 993 | 29 191 | 23 014 |
| Ballersdorf | | | | | | | | 7 619 |
| Traubach | | | | | | | 9 956 | 20 144 |
| **Total** | **183 918** | **189 369** | **194 303** | **196 474** | **189 932** | **199 106** | **217 382** | **220 616** |

## Récapitulatif du prix de l'eau

| nature du poste | Année 2012 120 m³ | Année 2013 120 m³ | Année 2014 120 m³ | Année 2015 120 m³ | Année 2016 120 m | Année 2017 120 m³ | Année 2018 120 m³ | Année 2019 120 m³ | Variation en % 18 et 19 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Abonnement annuel | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 0% |
| Prix m3 d'eau | 183,60 | 186,00 | 188,40 | 189,60 | 189,60 | 189,60 | 189,60 | 189,60 | 0% |
| Entretien renouvellement réseau | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 0% |
| Red prélèvement eau souterraine | 8,40 | 8,40 | 8,40 | 8,40 | 8,40 | 8,40 | 8,40 | 8,40 | 0% |
| taxe antipollution | 51,84 | 50,4 | 48,84 | 47,4 | 42,00 | 42,00 | 42,00 | 42,00 | 0% |
| TVA 5,5% | 17,26 | 17,31 | 17,35 | 17,345 | 17,05 | 17,05 | 17,05 | 17,05 | 0% |
| Total 120 m3 €TTC | 331,10 | 332,11 | 332.99 | 332.75 | 327.05 | 327.05 | 327.05 | 327.05 | 0% |

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ : 2.725 €TTC/m³

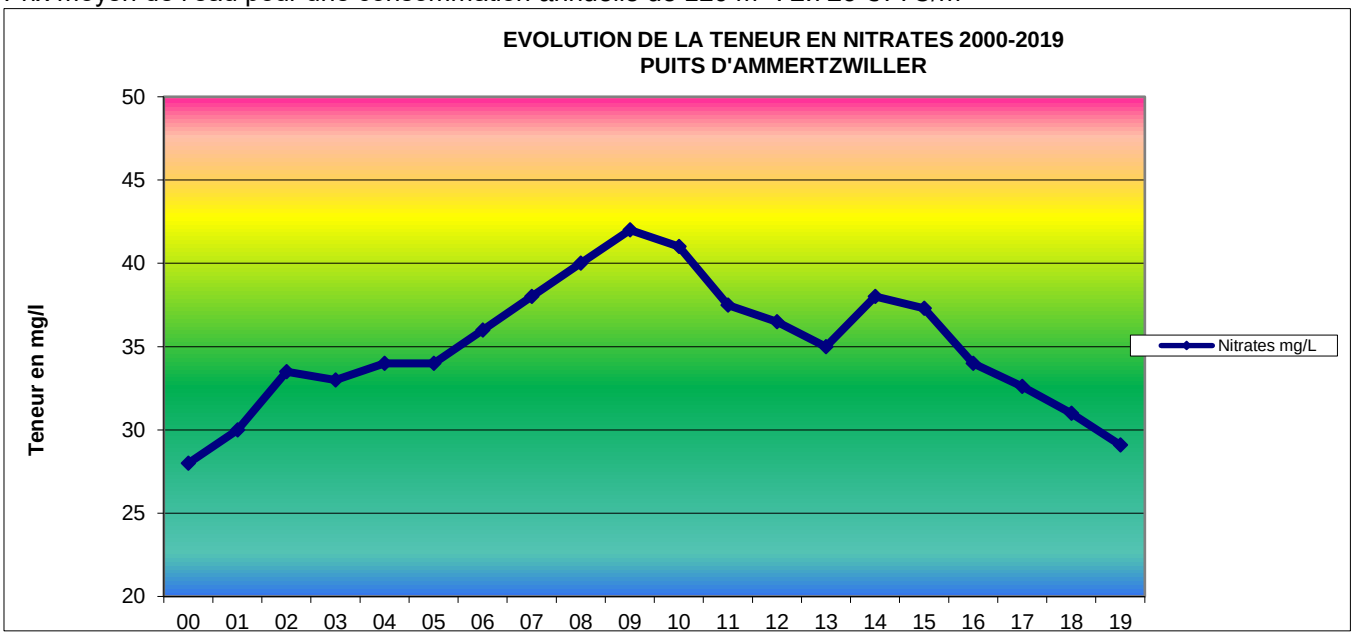

# URBANISME

**Permis de construire :**

PC 068 006 19 F0017 HURTH Claude, 13 rue des Vergers, Extension de la maison➔ accordé
PC 068 006 19 F0018 ZACCARDI Christian, 27A rue Jean-Jacques Henner, Mise en place d'un carport et d'une remise➔ accordé
PC 068 006 20 F0001 GOUTTE Nadine, 24A rue des Seigneurs, Mise en place d'un carport et d'un auvent ➔ accordé
PC 068 006 20 F0002 SCHITTLY Christine, rue du Spechbach, Mise en place d'un carport et d'un auvent ➔ en cours
PC 068 006 20 E0003 SARL MANU PRESTATION, 37 rue de Mulhouse, Extension d'un hangar➔ accordé
PC 068 006 20 F0004 SCI MAVINE, 07 rue Jean-Jacques Henner, démolition d'une grange et construction de deux maisons ➔ en cours

**Déclaration préalable :**

DP 068 006 19 E0029 SARL France SOLAR, 10 rue des Cordiers, Panneaux photovoltaïques ➔ accordé
DP 068 006 19 E0030 DITNER Mathieu, 28 rue de Mulhouse, Panneaux photovoltaïques ➔ accordé
DP 068 006 20 F0001 TRENGA Mickael, 12 rue des Vergers, Piscine et local technique ➔ accordé
DP 068 006 20 E0002 WELTERLIN Camille, 1 rue de la Prairie, Remise ➔ accordé
DP 068 006 20 F0003 GOUTTE Nadine, 24A rue des Seigneurs, Abri de jardin ➔ accordé
DP 068 006 20 F0004 LOPEZ Pédro, 11bis rue d'Ammertzwiller, Piscine ➔ accordé
DP 068 006 20 F0005 SARL CYRIMMO, rue de Lattre de Tassigny, Division parcellaire ➔ accordé
DP 068 006 20 F0006 VAUTHIER Guy, 36 rue Louis Werner, Extension ➔ accordé
DP 068 006 20 F0007 BOUTEILLER Olivier, 7 rue des Près, Cabane➔ en cours
DP 068 006 20 F0008 PERINI Joffrey, 10 rue des Noisetiers, Piscine ➔ accordé
DP 068 006 20 F0009 SCHITTLY JEROME ET FILS, rue du Spechbach, Panneaux photovoltaïques ➔ accordé
DP 068 006 20 E0010 GODEL Claude, 10 rue des Cordiers, Panneaux photovoltaïques ➔ accordé
DP 068 006 20 E0011 ILTIS Marc, 09 rue des Cordiers, Pergola ➔ en cours

**Certificat d'urbanisme :**

CUa 068 006 20 F0001 Me ANDRES, 10 Chemin du Ruisseau
CUb 068 006 20 F0002 EIRL NICOLAS KISTER, rue François Joseph Deyber
CUa 068 006 20 F0003 SCHITTLY Gervais, rue François Joseph Deyber
CUa 068 006 20 F0004 Me WALTMANN, Lieu-dit Herrenweg
CUa 068 006 20 F0005 Me BAEUMLIN- ANDELFINGER, rue de Lattre de Tassigny
CUa 068 006 20 F0006 Me PICHELIN-TACZANOWSKI, (Forêt) Helgenhurst
CUa 068 006 20 E0007 SCP COLLINET-SCHMITT, 6B rue de la Prairie
CUb 068 006 20 E0008 SCP KOENIG & BEAUMLIN, Lieu-dit Schloss
CUb 068 006 20 E0009 SCP KOENIG & BEAUMLIN, Lieu-dit Eckenweg
CUb 068 006 20 E0010 SCP KOENIG & BEAUMLIN, Lieu-dit Schloss
CUa 068 006 20 E0011 SCP MUNCH & GREDY, 6 rue des Bergers

# ETAT-CIVIL

## Naissances

CHEVALIER Anna née le 21/01/2020 de Mathieu et Sandra
TRENGA Morgane née le 17/02/2020 de Mickaël et Barbara
DE GIACINTO Chiara née le 05/03/2020 de Mathieu et Vanessa
WIEDER Léonie née le 03/04/2020 de Alexandre et Noémie

*Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux résidents de Bernwiller*

## PACS

PACS d'Aurélia ROESCH VIGNERON et Thomas IANONNE
qui s'est déroulé le vendredi 18 Juin 2020

PACS d'Anaïs GENLOT et Yoanne PERRIN qui s'est déroulé le samedi 1er Août 2020

La Municipalité leur adresse tous ses vœux de bonheur pour leur engagement.

## Décès

SCHLIENGER Gabriel Erwin le 28/01/2020
WELTERLIN née KRUST Marie Rosalie Hélène le 19/02/2020
FENDER Jean-Paul le 01/03/2020
WADEL née RAFF Christine le 15/03/2020
SCHUTZ née SAINT LÉGER Paulette le 16/03/2020
HINDERER née BLONDÉ Marie Thérèse le 04/04/2020

Toutes nos sincères condoléances aux familles des défunts

## Grand âge

Monsieur WETZEL Henri Jean a fêté ses 80 ans le 02 février.
Madame VIDA née MUDARRA Manuela a fêté ses 85 ans le 13 février.
Madame WIRTH née GERMANN Jeanne Joséphine a fêté ses 85 ans le 10 mars.
Madame WURTZ Marie Laure Thérèse a fêté ses 85 ans le 10 mars.
Monsieur EHRET Joseph Auguste a fêté ses 85 ans le 11 mars.
Monsieur SIMON Roland a fêté ses 80 ans le 24 mars.
Monsieur LEBER Paul a fêté ses 90 ans le 10 avril.
Monsieur DIETMANN Jean Marie Joseph a fêté ses 80 ans le 10 mai.

Célébration des 80 ans de Mme BELTZ Angèle le 07 Aout 2020

# Une épicerie participative : l'heureux épilogue du confinement !

Il y a fort, fort récemment, existait une planète merveilleuse, comme une exception dans l'univers où s'était développée la vie. Les personnes qui l'habitaient s'étaient organisées tant et si bien qu'il n'y avait pas besoin d'attendre le printemps pour avoir des fraises. Elles pouvaient même obtenir tout ce qu'elles voulaient du jour au lendemain sans se déplacer dans un magasin et avec les meilleurs prix. Il était aussi possible de communiquer à l'autre bout du monde instantanément grâce à la grande toile d'internet. Quelle efficacité !

Une telle organisation impliquait aussi que chacun-e, chaque famille, chaque village et ville, chaque pays dépendaient de tous les autres. Bien que les fraises poussassent là où ils vivaient, ils les firent venir de loin, réduisant petit à petit le nombre de leurs producteurs locaux. Ce qui fut vrai pour les fraises, le fut aussi pour les autres productions. Les habitant-e-s commencèrent à se dire en eux que toutes ces relations étaient bien virtuelles et fragiles.

Puis survint un petit virus qui perturba toute l'organisation mondiale et révéla au grand jour ce que chacun pensait tout bas. Celui-ci se propagea si vite que les habitants décidèrent de rester chez eux. Au début ce fut agréable de ralentir un peu. Puis petit à petit vint l'angoisse. Le président de la République leur annonça que c'était la guerre. Combien de temps cela durerait ? Comment allait-on faire pour se nourrir ? Pourrions-nous garder notre travail et nos revenus après ça ? Bref le système se grippa et on devinait qu'il n'en fallait pas beaucoup plus pour qu'il s'effondrât complètement.
Les Etats mirent en place des plans d'urgence, injectèrent des milliards pour maintenir son fonctionnement et éviter que des familles fussent en détresse par manque de travail et donc d'argent.

A Bernwiller, avant l'apparition du virus, quelques habitants avaient décidé de créer une association nommée Epiquoi ? pour agir autrement, penser local et consolider les liens. Concrètement, ils souhaitèrent ouvrir une épicerie participative. Ils comprirent, suite à l'épisode de cette pandémie, que cela leur permettrait d'au moins pouvoir se nourrir indépendamment des perturbations planétaires.

Tout en consommant, ils décidèrent aussi d'être **producteurs** en tenant la boutique, en assurant la relation de confiance avec les fournisseurs, en s'occupant de la comptabilité ou en veillant à l'organisation globale de l'épicerie.

Tout en consommant, ils voulurent **régénérer** leur environnement en soutenant leurs producteurs locaux et en réduisant par la même occasion le bilan carbone, en choisissant des producteurs qui prennent soin de la terre, de la nature et qui fournissent des produits bons pour la santé, en créant des liens avec les autres habitants par les rencontres qu'ils faisaient lors de leurs achats.

Tout en consommant, ils s'assurèrent de **garder le contrôle** du système de distribution de la nourriture en choisissant les producteurs et les niveaux de marge sur les produits. Ils devinrent ainsi un peu plus indépendants du système mondialisé qui s'était montré très fébrile.

Ils se rendirent bien compte que c'était à eux de se retrousser les manches et de se serrer les coudes. L'Etat avait bien d'autres urgences à gérer. Après l'épisode du confinement ils comprirent que l'avenir serait plus serein avec une telle épicerie dans le village, alors ils se mobilisèrent et firent de la première journée de l'épicerie, le 21.06.2020, une vraie réussite !

*A suivre…*

Nous sommes aujourd'hui 25 bénévoles et nous préparons une journée d'épicerie par mois : le prochain épisode aura lieu le 23.08.2020 dans la cour de la mairie à Bernwiller comme le 21.06.2020 et le 19.07.2020.
**Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour donner un coup de main.**
Si nous arrivons à atteindre le nombre de 45 bénévoles qui donnent 2-3h de leur temps par mois, nous pourrons **ouvrir 2 fois par semaine** !
Nous envisageons de nous installer, de manière provisoire, dans le local au RDC de la Mairie de Bernwiller pour la journée d'ouverture du 27.09.2020.

Pour nous contacter : epiquoi68@gmail.com

# L'EPI-SCAPE !

## L'escape game sur Jean Jacques Henner

## Eté 2020

Nous venons d'ouvrir un escape game dans la maison natale de Jean Jacques Henner !

**Qui sommes-nous ?**

L'épi-scape, est une des activités que propose l'association **l'Epiquoi ?**. Nous avons eu l'idée de créer ce jeu suite à la résidence des « Maisons fait quoi ? » à Bernwiller : en effet, le but de cette initiative est de faire vivre la maison natale de Jean Jacques Henner, en y créant un lieu de rencontre dynamique ! Nous avions également pour objectif de créer un jeu pédagogique, qui permet de renforcer les connaissances des joueurs sur la vie et l'œuvre de Jean Jacques Henner, tout en s'amusant en équipe.

**Qu'est-ce qu'un escape game ?**

Un jeu, enfermé dans une pièce : le but est d'en sortir en moins de 60 minutes, en résolvant des énigmes en équipe !
L'escape game de la maison Henner est centré sur un mystère bien réel : le tableau Fabiola, que Jean Jacques Henner a peint, et qui n'a jamais été retrouvé.
Le jeu se déroule en 1910. Peu après la mort de Jean Jacques Henner, les sœurs de la Croix ont aménagé un couvent dans la maison du peintre. L'une d'elles a fait appel à vous, des enquêteurs de haute renommée, car elle a un problème. Son amie, qui est aussi la fiancée de Jean Jacques Henner est gravement malade. Elle détient un secret dont elle a fait part à la sœur : le tableau Fabiola n'a pas été détruit dans un tremblement de terre comme tout le monde le croit, mais il a été caché par le peintre lui-même !
Pendant cinq années, la sœur a fait des recherches. Elle est maintenant certaine que le seul endroit où le tableau peut être caché, c'est dans le bureau de Jean Jacques Henner, situé au deuxième étage de sa maison de vacances. Elle ne peut cependant pas y entrer, car, pour préserver l'intimité du peintre, les sœurs ont interdiction d'y accéder. La mère supérieure passe toutes les heures vérifier que les lieux sont vides, et gare à celui qu'elle trouvera en cette pièce défendue ! En tant qu'enquêteurs, vous avez une heure pour retrouver le tableau, qui vous rendra célèbres !

**L'ouverture du jeu**

Le jeu est accessible à toute équipe de **3 à 6 personnes maximum**. A partir de 12 ans, les joueurs peuvent constituer l'équipe de leur choix.

A partir de 6 ans, il est préférable d'être accompagné d'un adulte : c'est l'occasion de jouer en famille !

Nous demandons **5 € par personne**, en don à l'association l'Epiquoi ?, et pour rembourser les frais de construction du jeu !

Le jeu est ouvert tout l'été, sous la responsabilité de ses co-présidents, vous pouvez réserver vos places en ligne, sur le blog de l'Epi-scape : **episcape.home.blog**.

Sinon contactez Capucine au 07 68 60 07 45 !

Pour des renseignements, écrivez à episcape68@gmail.com !

Nous espérons vous voir très vite à la maison Henner !

Anaïs et Capucine Gaschy, Simon Grienenberger

# RENC'ARTS

Une association qui propose pour sa 9ème année, une rencontre d'artistes amateurs qui partagent leurs passions en toute convivialité.

Peinture Acrylique, Huile – Couture - Broderie - Calligraphie - Crochet - Tricot – Dessin...

Sorties : musée, jardin, nature...
Exposition de nos créations au Jardin de Brigitte à Bernwiller.
En 2021 « Forêt en folie »

Lundi soir de 19h30 à 21h30
(hors vacances scolaires)
à partir du 7 septembre 2020

Maison JJ Henner
à Bernwiller

COTISATION
30 €

Marie-France KUEHN - 07.81.08.81.94
mariefrance.kuehn@gmail.com
Nadia RAUSCHER - 06.70.90.60.93
nadia-rauscher@orange.fr

**« Suite aux conditions sanitaires et des distanciations sociales à respecter, la 40ème édition de la fête de la Moisson qui était prévue le 23 août prochain n'aura pas lieu.**
**Le comité et l'équipe des bénévoles vous donnent d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine et vous souhaitent un agréable été 2020 »**

## CULTURE RACINES ET PATRIMOINE

L'association, malgré la période particulière que nous venons de vivre, a poursuivi son activité. Nous avons pu mettre en place les quatres panneaux didactiques le long du circuit Notre Dame de l'Unterholz.

Les projets de la commune pour l'ancien verger du curé au presbytère d'Ammertzwiller, pour lesquels nous sommes l'un des acteurs avancent. Il s'agit du jardin partagé, du boulodrome, des jeux pour les petits, et de l'implantation de deux nids de cigognes, le premier nid sera installé au Jardin Henner et le second dans les jardins du presbytère.

Le travail minutieux de recherche sur le cimetière Saint Etienne à Ammertzwiller se termine. La commune s'est dotée d'un nouveau logiciel de gestion pour les cimetières et il nous semblait intéressant de connaître le nom de tous les défunts inhumés depuis la reconstruction du village après la guerre 14/18. Il ne reste plus maintenant, qu'à saisir ces informations et le registre du cimetière sera exact, donc fiable. Merci à tous les membres qui se sont investis.

Les nids de cigognes pour Bernwiller et Ammertzwiller

Ce premier semestre 2020 nous a réservé une bien mauvaise surprise sous la forme de cette crise sanitaire du COVID-19. J'espère cependant que le plus dur est derrière nous et que cet article vous trouve en bonne santé.

Les restrictions dues à la crise nous ont obligées à annuler différentes manifestations et à en reporter d'autres. C'est ainsi que les dernières démonstrations de tailles, les deux dernières séances du stage de vannerie ainsi que la Bourse aux végétaux n'ont pu avoir lieu.
La sortie dans la Drôme est, elle, reportée aux 28, 29 et 30 mai 2021. Lors de notre dernière réunion du Comité, nous avons aussi décidé d'annuler notre traditionnelle exposition fruitière de 2020.

Cette exposition sera remplacée le dimanche 4 octobre par une journée « Portes ouvertes » au Verger Conservatoire. Au cours de cette journée, vous pourrez découvrir notre verger avec sa centaine d'arbres et déguster les différentes variétés de pommes et poires.

Cette année, où tout n'est pas que négatif, nous réserve, sauf catastrophe climatique, une belle récolte de fruits.

Une quarantaine de variétés anciennes et plus récentes de pommes, poires non traitées sera proposée à la vente ainsi que du jus de pomme.

Vous aurez également la possibilité de commander des arbres fruitiers : cet achat fera l'objet d'une subvention de 20% accordée par la Comcom « Sud Alsace Largue » dans le cadre du Gerplan pour tout achat d'arbre.

Nos moniteurs arboricoles présents ce jour-là sauront vous conseiller dans le choix des variétés, de leur plantation et entretien.

**Pour info :**

Le Département propose un concours internet pour retrouver les arbres offerts durant 20 ans lors de la Sainte Catherine, n'hésitez pas à participer en suivant le lien :
(http://gerplan.haut-rhin.fr/jeu-concours-que-sont-devenus-les-arbres-de-la-sainte-catherine)

Bonnes vacances à toutes et à tous et, surtout, restez vigilants et prudents.

**André GRIENENBERGER**

# Echos de la Fabrique de l'église d'Ammertzwiller

Le mardi 10 mars, s'est tenue la première réunion du conseil de fabrique en dehors du presbytère.
Après la présentation des comptes et du bilan 2019 par la trésorière, il est désormais acté que le siège du conseil de fabrique se trouve à compter de ce jour dans un local que la mairie doit mettre à la disposition dudit conseil.

En contrepartie, la désaffectation du presbytère valide l'entière disposition de cet immeuble à la commune. C'est une page importante de notre vie paroissiale qui vient de se tourner.

Lors de cette réunion, le conseil a également pris note du souhait de M Jean Marie HINDERER de se retirer. Jean Marie, nous avait toujours annoncé qu'il ne se représenterait plus au renouvellement de son mandat en 2020.
Jean Marie était rentré au conseil en octobre 2004. Le conseil le remercie chaleureusement pour le travail accompli et surtout sa grande disponibilité durant toutes ces années. C'est Mme Cécile MARCK qui a accepté de nous rejoindre en remplacement de Jean Marie.

Cette réunion, fut également la dernière pour Mathieu DITNER qui, en tant que maire délégué, y siégeait comme membre de droit. Le Conseil a également remercié Mathieu pour son implication, son engagement et son sens de l'écoute dont il a fait preuve pendant tous ses mandats de maire.

Le Conseil espère qu'avec la nouvelle équipe municipale, les relations seront toujours aussi franches, sincères et constructives.

Puis, quelques jours après cette réunion, nous entrions en confinement en raison de la crise sanitaire. Notre église fut d'abord fermée, puis ouverte uniquement aux gens qui souhaitaient se recueillir. Les offices religieux ont tout d'abord été annulés et interdits, ainsi que les obsèques. Un grand merci aux personnes qui ont continué à entretenir notre église, à la fleurir et qui ont fait sonner les cloches tous les soirs à 18 h et le dimanche à 10h pour nous soutenir et nous encourager pendant toute cette période.

A ce jour, les offices ont repris, mais avec des mesures de distanciation strictes, ainsi que l'obligation du port du masque et la désinfection des mains. Je voudrais à ce propos, remercier Caroline et Olivier de notre restaurant local, qui nous ont gracieusement offert la borne de gel hydroalcoolique qui se trouve dans le sas de l'église. Aujourd'hui, la situation sanitaire n'est toujours pas revenue à la normale, et peut être devront nous encore quelques temps fonctionner avec des précautions qui, semblent malgré tout s'alléger au fil du temps qui passe.

Je voudrais également profiter de ces quelques lignes qui nous sont offertes, pour remercier les personnes généreuses qui nous font des dons, quelquefois de manière anonyme
tout au long de l'année.

Le conseil de fabrique de l'église d'Ammertzwiller

**Dominique HINDERER**
**Président du conseil de fabrique de l'église d'Ammertzwiller**

## Les enfants d'abord, c'est une grande famille !!

L'activité de l'association a été fortement réduite lors de ce premier semestre 2020, du fait du contexte sanitaire empêchant les rassemblements. De nombreuses animations et projets portés par nos membres ou soutenus par les Enfants d'abord n'ont malheureusement pas pu avoir lieu. C'est le cas notamment de la kermesse de fin d'année, de la classe verte de l'école ou de la sortie nature que nous avions prévue au Markstein à la fin du mois d'avril.

Au bilan des manifestations réalisées, retenons le retour du carnaval dans les rues de la commune juste avant que nous soyons confinés. Un cortège festif et coloré qui s'est terminé par un petit goûter sur le plateau sportif d'Ammertzwiller. Le thème retenu cette année était la forêt enchantée et les participants ont rivalisé d'ingéniosité pour respecter le dress code du jour !

Nous profitons de cet article pour vous remercier pour vos commandes de sapins de Noël, de vin et des délicieux agrumes qui nous permettent d'organiser des événements pour les enfants et de soutenir financièrement les sorties scolaires organisées par l'école.

La kermesse étant un peu notre événement phare en termes de manifestation et de budget, nous sommes tristes de ne pas avoir été en mesure de l'organiser. Nous songeons à nous rattraper le 20 septembre en proposant d'organiser le 1er grimpel-turnier des enfants d'abord. Nous pensons organiser ce tournoi au niveau du plateau sportif d'Ammertzwiller et il serait ouvert à tous les habitants du village. L'objectif est de nous retrouver (enfin) à l'occasion d'une journée de partages, de convivialité. D'après les premières confidences, des équipes déguisées, des ballons aux rebonds improbables, un barbecue à midi et une buvette pour se désaltérer pourraient être au programme.

**Cette manifestation ne se tiendra évidemment que si les conditions sanitaires le permettront.**
Si vous voulez vous investir dans cette organisation ou vous renseigner sur l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par téléphone ou par mail. L'assemblée générale de l'association devrait se tenir fin septembre pour accueillir tous les nouveaux membres pour faire perdurer l'association et insuffler des idées nouvelles pour le bonheur des enfants et de leurs parents ! A très bientôt.

**Marie et Cyrille LITTERST**

**0661342645**

**litterst@hotmail.fr**

# Report de la 35ème édition du ALTABURAFASCHT à 2021

**Suite au décret préfectoral en vigueur, ce week-end de fête est reporté à 2021.**

**Plaisir remisé, plaisir décuplé. Nous remobiliserons nos troupes afin de pouvoir vous organiser une superbe 35ième édition en 2021, c'est promis.**

**Jean Claude GRASSER,**
**Président de l'Association du ALTABURAFASCHT de BERNWILLER**

## SALLE POLYVALENTE JEAN-JACQUES HENNER

Nous espérions pouvoir garantir un minimum d'accueil pour des fêtes diverses, mais la reprise de nouvelles mesures de précautions (et peut-être de renforcements de ces dernières à venir), nous oblige à suspendre la location de la salle ; les seules utilisations se font au titre de réunions, avec le respect du port du masque et les règles de distanciation. Ce mot d'ordre a été relayée par l'Association mais également par la Mairie. Ce principe de précaution s'applique jusqu'à nouvel ordre.

## TRAVAUX Nouvelle Mairie et Chaufferie

La Commune Nouvelle de BERNWILLER sera bientôt dotée d'une nouvelle Mairie dont les travaux sont en cours d'achèvement ; celle-ci rentrera en fonction courant Septembre et son inauguration est prévue en Octobre 2020. Une communication sera faite pour l'occasion.

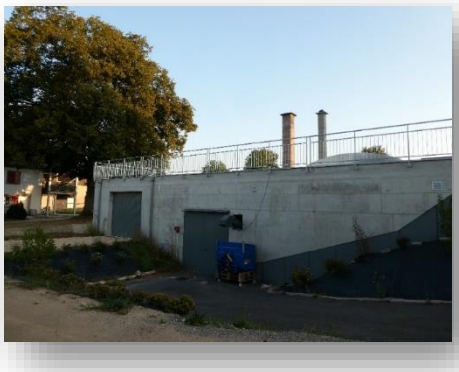

La nouvelle chaufferie est fonctionnelle depuis le mois d'octobre 2019 ; un concours d'idées et de la réalisation d'une fresque est lancée de manière citoyenne et solidaire.
L'idée étant de rendre ce béton un peu moins terne dans l'environnement Ecole - Maison Henner.
Vous pouvez vous adresser à la Mairie et proposer vos idées et candidatures (Voir exemple page 32).

# Election MAIRE, MAIRE DELEGUE et ADJOINT(E)S

De gauche à droite : Mr SCHNOEBELEN Gervais, Maire Délégué de la Commune Historique d'Ammertzwiller, Mr BAUR Patrick 4ème Adjoint, Mme GREDER Béatrice 3ème Adjointe, Mr ROTH Jean Luc 2ème Adjoint, Mme CASALANGUIDA Nathalie 1ère Adjointe et Mr GRASSER Jean Claude, Maire de la Commune Nouvelle

# Passage du PREFET le 23 Juillet 2020 à BERNWILLER

Avec au programme la visite de la ferme du Paradisvogel à Burnhaupt-le-Bas tenue par les époux Christelle et Luc SCHITTLY et déjeuner à l'Auberge de BERNWILLER

## Déjection canine : Une question de CIVISME ?!

Dans toutes les municipalités, la loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple.

Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un petit coin de verdure pour un pic-nic ou simplement s'asseoir et se détendre, devoir faire du slalom entre les excréments ? Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs ! Tous les lieux publics que nous partageons devraient être propres.

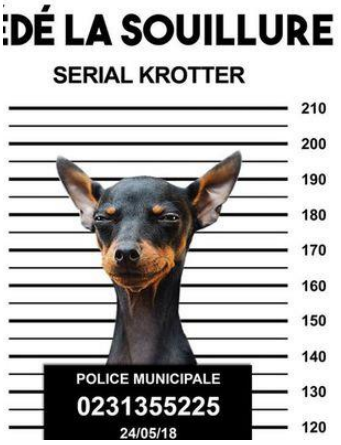

**Quelques chiffres :** Environ 30 % des français possèdent un chien, cela représente une population canine de plus de 9 millions d'individus dont 60 % vivent en ville ou en agglomération.

Nous devons être sensible à la propreté de nos animaux, nous en sommes responsables. Respectons, dans la mesure du possible l'espace et les lieux que nous partageons.

Sachez également que tout propriétaire d'un chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est OBLIGATOIRE.

## MORSURES DE CHIEN

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse ; début juin 2020 une personne se promenant à vélo a été légèrement mordue à la cuisse. Il incombe à chaque maître d'être responsable de son (ses) chien(s), aussi bien concernant les déjections que les comportements.

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

<u>Lutte contre les nuisances sonores</u>

Sur les lieux publics, les voies publiques ou accessibles au public, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, ou leur caractère répétitif sont interdits. Avec les beaux jours reviennent les travaux de jardinage … et avec eux les questions liées au bruit inhérent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur niveau sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc… Même si aucun arrêté municipal ne règlemente le bruit dans la Commune, nous vous invitons à respecter votre voisinage.

Si vous souhaitez figurer au registre « plan d'alerte et d'urgence » en cas de risques exceptionnels et entre autres en cas de canicule, faites-vous connaître en mairie. Vous serez inscrit sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Vous êtes âgé de 65 ans et plus et résidez à votre domicile, adulte handicap » bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale, vous êtes donc concernés.

La finalité de cette opération est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte un contact périodique avec les personnes inscrites afin d'apporter les conseils et l'assistance dont elles pourraient avoir besoin.

# Gardes champêtres

## intercommunaux du Haut-Rhin

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Guewenheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ...

## LES FEUX SONT STRICTEMENT INTERDITS

Toutes les infractions suivantes sont des contraventions :

**1/ le brûlage d'ordures ménagères** (3e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une pratique très répandue dans les communes assurant une collecte par pesée embarquée mais polluant indéniablement notre atmosphère !

**2/ le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques** (3e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une infraction relativement fréquente sur les chantiers de construction, l'élimination des déchets ayant un coût élevé pour les entreprises.

**3/ le brûlage de végétaux (4e classe) est prévu dans l'arrêté préfectoral n° 970274 du 14 février 1997 :** il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes.

**4/ la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage** (3e classe) est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

**5/ le feu en forêt ou à moins de 200m d'une forêt** (4e classe) est prévu par l'article R.322-1 du Code Forestier.

*Brûlage de végétaux sur pied : « Ecobuage »*

*Brûlage de végétaux encore verts produisant une importante fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage*

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents de la Brigade Verte au 03.89.74.84.04 (du lundi au dimanche de 8h à 23h)**

## APPEL A PROJET ARTISTIQUE POUR UNE FRESQUE SUR MUR

Appel à projet artistique, participatif et pédagogique

Le Conseil Municipal de BERNWILLER souhaite embellir et égayer, la nouvelle CHAUFFERIE située près du Parc Henner.

Pour ce faire, il propose aux habitants de la commune de répondre à son **appel à projet bénévole** consistant à composer, sur le mur, une **fresque** gaie et colorée dont le thème est à définir selon les idées que vous proposerez.

**Pour répondre à cet appel, vous pouvez nous adresser vos idées et projets, avant le 30 octobre 2020, par courrier ou par email.**

**Madame Arlette MORITZ** qui a assuré pendant 13 ans l'intendance de la Salle Henner, a passé ce service à Madame Elisabeth CHRISTEN à partir du 1er Juin.
Les réservations de locations se font comme d'habitude à la Mairie.

ASSOCIATION de GESTION

Salle JJ. HENNER
BERNWILLER

# VOUS ÊTES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE

## OU PAS ENCORE INSCRITS

**Veuillez vous faire connaître en Mairie:**

- **Soit à l'accueil durant les ouvertures aux publics**
  **Mardi de 15h00 à 18h00**
  **Jeudi de 16h00 à 18h30**

- **Soit par email**

bernwiller@orange.fr

**Vous devez fournir les documents suivants: Justificatif du nouveau domicile et votre carte d'identité**

## IMPORTANT

### ORDURES MENAGERES

Pour rappel la communauté de Communes met à disposition des usagers deux rouleaux de sacs transparents à bordure jaune par an.
Ceux-ci sont récupérables en mairie.

### APAEI DU SUNDGAU

L'opération brioches 2020 aura lieu du mardi 08 septembre au dimanche 13 septembre 2020 dans tout le Sundgau.
Le projet pour cette année « Dernière tranche de la rénovation des chambres et des salles de bain du foyer de Vie des Travailleurs Handicapés ».
Des personnes, enfants et adultes, viendront vous proposer des brioches au profit de l'APAEI de Dannemarie sur notre commune :

**Le samedi 12 septembre 2020**

Par avance l'association remercie les bénévoles qui s'impliquent dans la distribution et les donateurs pour l'accueil qu'ils leur réserveront et pour leur générosité.

### COMME CHEZ LE POISSONNIER

Tournée de livraisons les MERCREDIS soir et le JEUDIS matins,
Inscription sur liste ☎ 03 89 82 18 84 ✆ **06 16 01 00 36**
KUTTLER SCHULTIS 47 rue Creuse à Ranspach (68470)

### COMME CHEZ LE BOUCHER

Tournée de livraisons les MARDIS et le SAMEDIS en matinée,
Inscription sur liste ☎ **03 89 25 30 01**
Boucherie UFFOLTZ Henriette 32 rue du 27 Novembre à BALSCHWILLER (68210)

# COVID-19 : Extension de l'obligation du port du masque dans certains espaces publics ouverts

Outre le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, le port du masque constitue aujourd'hui une mesure efficace pour se protéger et protéger les autres de la maladie.
Il est d'ores et déjà obligatoire, pour toutes les personnes de onze ans et plus, dans tous les lieux publics clos. Il est également exigé à la foire kermesse de Mulhouse, depuis son ouverture le 25 juillet dernier.

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique et d'une baisse de vigilance observée dans le département, **le préfet du Haut-Rhin a décidé de renforcer les mesures de prévention sanitaire à compter du vendredi 14 août 2020 et ce jusqu'au dimanche 30 août 2020.**

**Mesures applicables dans l'ensemble du département**

À compter du vendredi 14 août à 00h00, le port du masque devient obligatoire pour les personnes de onze ans et plus participant à :

- **Tout rassemblement, réunion ou activité organisé sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes et soumis à une déclaration au préfet de département**, à l'exception des activités sportives et artistiques sous réserve qu'elles respectent les protocoles sanitaires en vigueur et des rites accomplis lors d'une célébration religieuse lorsqu'ils nécessitent que le masque soit momentanément retiré ;

- **Tout marché, vide-greniers, brocante, salon, foire ou kermesse.**

# COVID-19 : Extension de l'obligation du port du masque dans certains espaces publics ouverts

**Mesures complémentaires applicables à la ville de Mulhouse**

En concertation avec Madame le maire de Mulhouse, le port du masque devient également obligatoire à compter du vendredi 14 août pour les personnes **circulant de 9h00 à 20h00à l'intérieur du centre piétonnier de Mulhouse**, bordé par les rues suivantes :

- Avenue Kennedy,
- Rue de Metz,
- Rue de la Somme,
- Rue de la sinne,
- Rue Jacques Preiss,
- Rue Gutenberg.

La liste des lieux concernés par cette obligation, ainsi que la durée d'application de ces mesures, pourront être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les informations actualisées seront consultables sur le site de la préfecture : www.haut-rhin.gouv.fr

Pour mémoire, tout manquement à cette obligation **est passible d'une amende de 135€.** Les contrôles seront renforcés par les forces de police et de gendarmerie dès demain.

Le préfet du Haut-Rhin appelle chacun à une vigilance accrue, dans un contexte de reprise épidémique sur le territoire national. Le respect des gestes barrières (se laver les mains, tousser dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique), la distanciation physique (au moins un mètre entre deux personnes) et le port du masque partout où il est exigé et utile, sont plus que jamais nécessaires pour protéger les habitants du Haut-Rhin face à la propagation du virus.

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

# RESTRICTION D'USAGES DE L'EAU

Département du Haut-Rhin
Mairie de
BERNWILLER
Tél 03 89 25 30 15
Fax 03 89 25 92 41
bernwiller@orange.fr

**RESTRICTION D'USAGES DE L'EAU**

**ALERTE RENFORCÉE**

Le préfet a décidé par arrêté préfectoral du **29/07/2020 et du 18/08/2020** de limiter provisoirement certains usages de l'eau, et pour une période allant jusqu'au **12 octobre 2020**.

**Consommations des particuliers et collectivités**

| Usage | Alerte |
|---|---|
| Remplissage des piscines privées à usage familial | Interdiction sauf si chantier en cours |
| Lavage des véhicules | Interdiction sauf dans les stations professionnelles |
| Lavages des voiries et des trottoirs.<br>Nettoyage des terrasses et façades | Interdiction sauf dérogation pour salubrité publique |
| Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports (sauf terrains de compétition niveau national) | Interdiction horaire de 9h à 20h |
| Arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris | Interdiction horaire de 9h à 20h<br>Arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte |
| Alimentation des fontaines publics | Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert |
| Remplissage des plans d'eau et bassins d'agréments ou mares, hors pisciculture agréées | Interdiction |

**Consommations agricoles**

| Usage | Alerte |
|---|---|
| Irrigation des cultures et des prairies par aspersion à partir des cours d'eau, nappe d'accompagnement qui bordent ces cours d'eau ou des canaux | Interdites, sauf si elle s'inscrit dans le cadre d'un tour d'eau renforcé par rapport au tour d'eau alerte, proposé par la Chambre d'Agriculture et validé par le service en charge de la police de l'eau |
| Irrigation par submersion | Interdiction totale |

Merci de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires.

Merci pour votre compréhension.

**Le Maire**
**GRASSER Jean-Claude**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

Santé publique France

# INFORMATIONS DIVERSES

Suite à plusieurs accidents survenus sur des rampes improvisées au cours du mois de juin, nous rappelons aux utilisateurs de skateboard et autres engins à roulettes, de respecter les biens privés et publics.
L'utilisateur est assimilé à un piéton et doit donc circuler sur les trottoirs.

De plus, il doit :

- Respecter les feux tricolores réservés aux piétons,
- Emprunter les passages protégés, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres,
- Rouler à allure modérée (6 km/h).

**À savoir :** le maire peut interdire l'usage des engins à roulettes sur tout ou partie du territoire de sa commune, en fonction des circonstances locales.

L'utilisateur qui roule en dehors des trottoirs (à moins d'y être contraint par son mauvais état) ou des passages protégés risque une contravention.

Il risque la même sanction en cas de non-respect d'un feu.

En cas de dommage causé à un tiers (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...), l'utilisateur engage sa *responsabilité civile*.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX

- SIAEP Rue de Mulhouse
- Reprises des vannes de la chaufferie en cours

## AVIS A LA POPULATION

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Nous recherchons un(e) volontaire qui accepterai de prendre la responsabilité de la quête au profit de l'Association « LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU HAUT-RHIN »

Merci de vous faire connaître auprès de la Mairie

## COLLECTE BOUCHONS PLASTIQUES ET PILES USAGEES

Vous pouvez déposer vos piles ou petites batteries usagées ainsi que vos bouchons plastiques dans les conteneurs identifiés, situés dans la cour de la Mairie sous l'abri de bois à BERNWILLER.

La collecte des bouchons et piles, sera transférée prochainement aux conteneurs à verre.

Vous pouvez déposer vos bouchons plastiques dans le conteneur identifié, situé dans le sas d'entrée du Presbytère à AMMERTZWILLER.

SIAEP AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER ET ENVIRONS

**Prochain relevé des compteurs d'eau** :
Du 24.08.2020 au 16.09.2020

# DÉCHETS VERTS à BERNWILLER

**CE SERVICE N'EST PAS OUVERT AUX PROFESSIONNELS**

**Vous pouvez mettre :**

Les branchages (jusqu'à 15cm de diamètre), les tontes, les feuilles

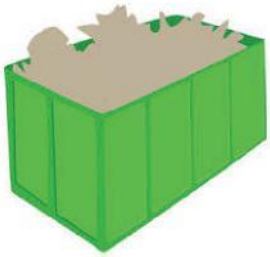

**Vous ne devez pas mettre :**

Sacs en plastiques, cendres même froides, souches, gravats, terre, cailloux, troncs et branchages de plus de 15cm de diamètre

**Ou déposer ses végétaux ?**

Il existe plusieurs points de collecte sur le territoire. Pour connaître leurs emplacements, appelez-le service environnement au 03.89.88.38.39 ou rendez vous sur notre site internet:

www.sudalsace-largue.fr -> Points de collecte

**Privilégiez le mulching et le broyage !**

Mulcher sa pelouse permet de ne plus vider son bac de ramassage et d'enrichir le sol via la décomposition de l'herbe.

Broyer ses branchages permet de réaliser un couvert végétal pour l'ensemble de ses plantations. Il permet de limiter les arrosages, d'éviter le désherbage et le lessivage des sols et crée un lieu propice aux insectes utiles pour le jardin.

## PLATE-FORME DECHETS VERTS

| | HIVER<br>novembre - décembre - mars | ETE<br>avril à octobre |
|---|---|---|
| LUNDI | 13h00 à 18h00 | 14h00 à 20h30 |
| MERCREDI | 13h00 à 18h00 | 14h00 à 20h30 |
| SAMEDI | 9h00 à 18h00 | 9h00 à 20h30 |

***Fermeture en janvier - février***

Bonjour,

**Nous avons le plaisir de vous informer que les inscriptions pour la 11ème édition du défi « J'y vais ! » sont ouvertes !**

**Comment s'inscrire ?**

Chaque entreprise, établissement, équipe ou groupe souhaitant participer au Défi multimodal « Au boulot, j'y vais autrement ! » doit s'inscrire sur le site Internet du défi via un référent défi identifié.
Cette inscription se déroule en deux étapes :

- **Le référent inscrit son établissement/équipe sur le site internet du défi :** https://defi-jyvais.fr Un « code équipe » sera fourni au référent pour pouvoir enregistrer les participations quotidiennes.
- **Il transmet ce code à tous les membres de son entreprise, établissement, équipe ou groupe pour leur permettre de s'inscrire en tant que participant.**

**Les nouveautés 2020**

- L'édition 2020 du défi est une édition spéciale ! En effet, cette année, **le défi est également ouvert aux équipes** : amis, famille, voisinage, etc.

- Le volet solidaire du défi sera, cette année, consacré au domaine de la santé, les fonds récoltés seront reversés en soutien au personnel médical.
- De nouveaux territoires ont rejoint le défi ! Cette année, 24 territoires du Grand-Est sont partenaires.

A bientôt pour de nouvelles informations sur l'édition 2020.
Cordialement,

L'équipe du défi
contact@defi-jyvais.fr
06.65.92.40.36

# Donneurs de sang

## Balschwiller et Environs

La crise sanitaire à laquelle nous avons été confrontée, n'a pas empêché l'EFS de continuer sa mission de collecter du sang.
Effectivement, les opérations non urgentes ont été décalées dans les hôpitaux et donc, la demande en poches de sang était moins importante.
Certaines collectes ont aussi été annulées ou déplacées dans d'autres communes, celles des grandes entreprises et des lycées n'ont pas eu lieu, il a fallu trouver la parade pour rester à flot pour les réserves de produits sanguins.
**Heureusement les collectes restantes ont été bien fréquentées, la disponibilité de certains, les motivations profondes d'autres ont apporté des taux de participation importants et même exceptionnels.**

Pour notre part, depuis le début de cette année, notre fréquentation est en hausse :
**- 7 janvier à BALSCHWILLER :** 51 dons effectués (56 personnes présentées), dont 2 nouveaux
**- 5 mars à HAGENBACH :** 51 dons effectués (56 personnes présentées), dont 3 nouveaux (c'était déjà le début de la période du COVID-19 !),
**- 7 mai à BALSCHWILLER au lieu de BUETHWILLER** pour bénéficier d'un espace plus grand : 73 dons effectués (82 personnes présentées), dont 6 nouveaux.
- **2 juillet à BERNWILLER :** 56 dons effectués.
**Ce bilan est plus que satisfaisant.**

Les personnes ayant présenté des symptômes de COVID-19 doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang.

Les collectes suivantes seront :
**- le 27 août à BUETHWILLER de 16 h 30 à 19 h 30,**
**- le 10 novembre à HAGENBACH de 16 h 30 à 19 h 30.**

**Un grand merci pour votre engagement et votre soutien quotidien**

# A MEDITER

*Le mental vit dans un cercle vicieux.*
*Il crée lui-même les problèmes et ensuite essaie de les résoudre.*

*Svami Prajnanpad (1891-1974)*

*Nos souffrances mentales peuvent se montrer bien plus fortes que des souffrances physiques.*
*Une personne malade ou qui vit dans la précarité peut être heureuse, malgré ces conditions difficiles, dès lors que son esprit est apaisé et serein.*
*Au pire, elle peut faire en sorte que cette situation ne la gêne pas trop, le moins possible.*
*Ce qui n'est pas vrai, en revanche, pour une personne qui vit dans un cadre harmonieux et dont l'esprit est agité par des émotions conflictuelles.*
*Ce qui compte avant tout pour vivre heureux est la paix de l'esprit.*

*DalaÏ-Lama*

# LES SORBETS FRUITÉS

## COULEURS, SAVEURS ET FRAÎCHEUR

### A DÉGUSTER SANS MODÉRATION

80 CALORIES / PERSONNE

**06 PERSONNES**

**PREPARATION**
15 minutes

**INGREDIENTS**
Pour 6 sorbets
2 mangues
150g de glaçons
1 banane
1 kiwi
2 fraises
1 citron vert

**MATÉRIEL**
1 mixeur
6 verres en plastique
6 bâtonnets de glace

1 Couper les mangues en 2 dans le sens de la longueur (1) et les peler. Mixer avec les glaçons (2) puis verser la préparation dans les verres en plastiques (3).

2 Retirer la peau de la banane et du kiwi puis équeuter les fraises. Couper les fruits en rondelles. Disposer une rondelle de chaque fruit contre les parois intérieurs des verres (4 à 6).

3 Découper le citron vert en rondelles. Planter chaque bâtonnet dans une rondelle de citron vert (7) puis insérer les bâtonnets dans les verres (8). Placer les sorbets au moins 3 heures au congélateur puis les démouler au moment de servir. Déguster frais (9).

**ASTUCE**
Pour éviter de se retrouver avec de la glace sur les doigts quand on la mange, plantez votre bâtonnet de glace dans une caissette à cupcake ! Vous n'en perdrez plus une goutte !

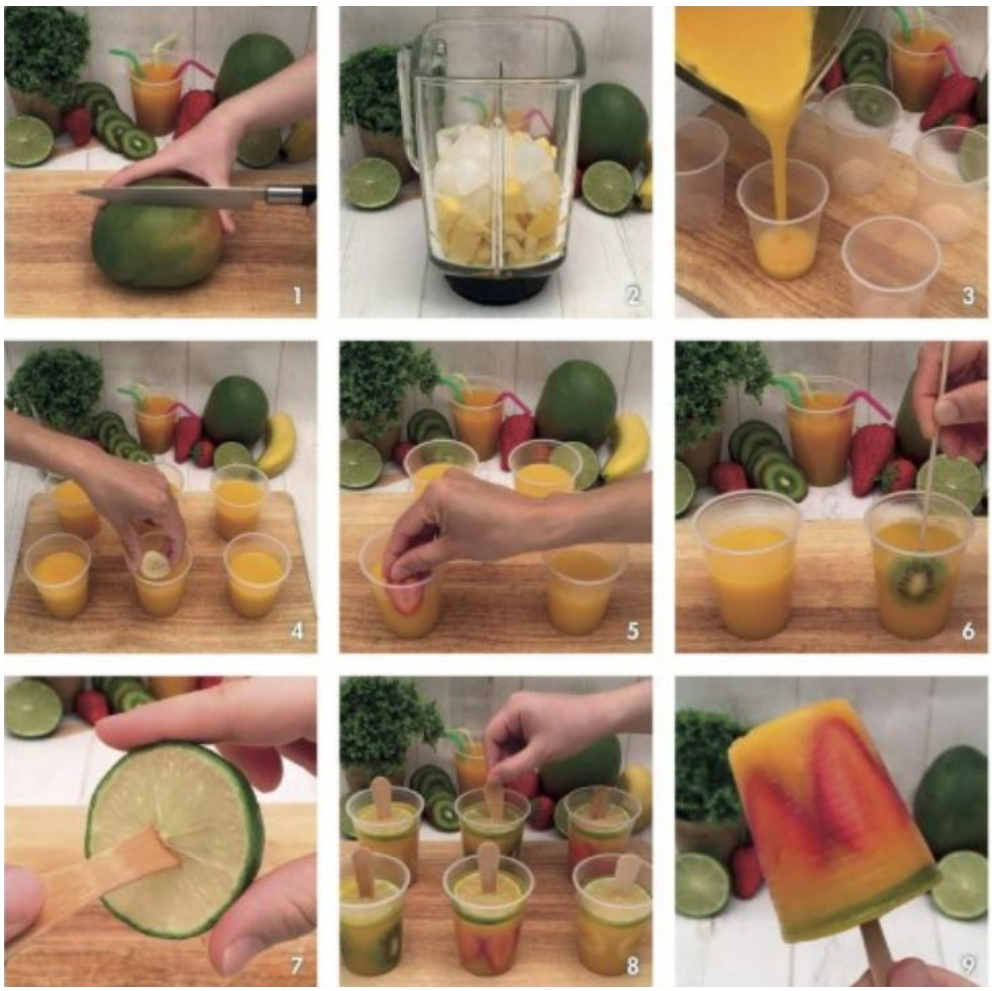

# DATES A VENIR

**ÉPIQUOI : Journées d'épicerie**

Le 23 Août dans la cour de la Mairie

**OPERATION BRIOCHES**

Le 12 septembre

**LES ENFANTS D'ABORD : Grempelturnier**

Le 20 Septembre

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**

Le 04 octobre au Verger Conservatoire

**MARCHE DE NOEL**

Le 28 novembre à la salle J.J.Henner

**DECO et VIN CHAUD**

Le 19 décembre

## SOUS RÉSERVES DE NOUVELLES MESURES LIÉES A L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19

# DIVERS

## URGENCES

**SAMU:**
15

**POMPIERS**
18

**EDF:**
08 10 33 30 68

**Gendarmerie de DANNEMARIE :**
03 89 25 00 13

## DIVERS

**MAIRIE:**
03 89 25 30 08
03 89 25 30 15
bernwiller@orange.fr

**CCSAL:**

03 89 07 24 24

**Presbytère de Balschwiller:**
03 89 08 88 10

**En cas de fuite d'eau:**
Contacter le syndicat d'eau
03 89 25 34 09

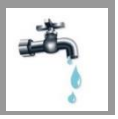

**Commune de Bernwiller**
**2, rue de l'Ecole**
**Ammertzwiller**
**68210 BERNWILLER**
Heures d'ouverture au public :
mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 16h00 à 18h30
Tél. : 03.89.25.30.15
Mail : bernwiller@orange.fr – Site internet de la commune : Ammertzwiller-Bernwiller.fr